

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1145

13 juin 2007

SOMMAIRE

Abyrtos Equity S.A.	54938	Mawared International S.A.	54914
Calvados S.A.	54926	Moriah	54938
CMB Global Lux	54936	MTI-LUX S.A.	54935
EASE B.V.B.A. - Succursale	54926	Pantsula S.à.r.l.	54937
Ebsor Engineering Sàrl	54959	Planalto S.A.	54914
Elster Group S.à.r.l.	54936	Plendul S.A.	54937
Empire S.à r.l.	54936	Private Equity International S.A.	54947
Fashion Style S.à r.l.	54948	Profit-Office-Center SA	54934
Fernseh Holding S.à r.l.	54935	ProLogis Poland LXXXIII S.à r.l.	54927
Finlandia Investment S.à r.l.	54935	Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l. ...	54956
Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l.	54960	R&M S.à.r.l.	54937
Global Fund Selection Advisor S.A.	54937	Royale Belge Investissements	54938
IMI Investments S.A.	54947	Techseeds S.A.	54932
Karstuff Rudolf S.à.r.l.	54935	Tri Bridge S.A.	54941
Khabeka S.A.	54953	Volux S.à r.l.	54936
Lanus S.à r.l.	54933	Web Equity S.A.	54932
Laris Immo S.à r.l.	54941	WK PEPPERBUS International S.à r.l.	54954

Planalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.431.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 mars 2007

1. Monsieur Gérard Matheis a démissionné de ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, né le 11 mai 1968 à Emmerich (Allemagne), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. Monsieur André Wilwert a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Jean Fell, né le 9 avril 1956 à Echternach (Luxembourg), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Monsieur Paul Marx, né le 21 novembre 1947 à Esch-Sur-Alzette (Luxembourg), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
6. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PLANALTO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007053109/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Mawared International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 126.934.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-six of March,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

DEVELOPMENT & INVESTMENT PROJECTS FUND FOR THE ARMED FORCES & SECURITY CORPS, created in accordance with the Regulation n ° 67 for the year 2004 promulgated pursuant to provisions of Article 17 and 19 of the Jordanian Armed Forces Law n ° 64 for the year 2001, having its registered office at P.O. Box 928039 Amman 11190 Jordan

Hereafter referred to as the «Sole Shareholder»;

Represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 8th, 2007,

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company:

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of MAWARED INTERNATIONAL S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at fifty nine millions nine hundred and ninety-five thousand five hundred US Dollars (USD 59,995,500.00), divided into seventy million and five hundred thousand (70,500,000) registered shares with a par value of (USD 0.851) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

9. Authorized capital.

9.1 The Company has an un-issued but authorised share capital of a maximum amount of one billion US Dollars (USD 1,000,000,000.00).

9.2 The Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is authorized, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles in the Mémorial, Recueil C, to issue warrants and/or convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not, and to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments. At the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of shareholders.

9.3 Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, may determine any appropriate agreement entered into from time to time.

9.4 The Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, may in particular determine:

- the time and the number of the shares to be subscribed and issued,
- whether the shares have to be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders in proportion of the capital represented by their shares or not,
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind,
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, in accordance with any appropriate agreement entered into from time to time.

9.5 The Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is authorised to issue and sell convertible bonds entitling its holders to subscribe for up to fifteen million (15,000,000) new shares to be issued by the Company having a nominal value of USD 0.851 per share for a total amount of USD 12,765,000.00 (twelve million seven hundred and sixty-five thousand US Dollars). The new shares shall have the same rights as the existing shares.

The other terms and conditions of the convertible bonds shall be determined by the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be.

Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is specially authorised to issue such convertible bonds and shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the convertible bonds.

9.6 The Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is authorised to do all things necessary to amend Article 9 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to Article 9; The Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

10. Board of directors or sole director.

10.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (collectively referred to as the «Directors» and each the «Director»), who need not be shareholders. In this case, the Board of Directors shall be composed of Class A directors (hereafter each a «Class A Directors») and Class B directors (hereafter each a «Class B Directors»).

10.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

10.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 Subject to the provisions of article 11.4 (b), any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if (a) a majority of its members is present or represented, and (b) at least one Class A Director is present or represented and one Class B Director is physically present at the meetings. Decisions of a validly convened meeting of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 Subject to the provisions of article 11.4 (b), the use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the board of directors.

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

12.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

13.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

14. Representation of the company.

14.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of one Class A Director and one Class B Director together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

15. Statutory auditor.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

15.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV.- General meeting of shareholders.

16. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

16.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

16.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

16.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

16.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

16.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

16.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

16.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.9 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

16.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

16.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

17. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 25th of June, or on the next subsequent business should the 25th of June be a bank holiday in Luxembourg, and for the first time in 2007.

18. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders, which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2007.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

23. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

DEVELOPMENT & INVESTMENT PROJECTS FUND FOR THE ARMED FORCES & SECURITY CORPS	59,995,500 shares
--	-------------------

25% of the issued capital of 59,995,500.00 USD has been paid up at incorporation with the remaining 75% committed for payment upon request of the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, so that the sum of USD 14,998,875.00 (fourteen million nine hundred ninety-eight thousand eight hundred and seventy-five US Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at four hundred sixty-three thousand Euros (463,000.00 Euros).

First extraordinary general meeting of sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 16.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
2. The following has/have been elected as Director(s) for a maximum period of six (6) years, his/her/their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Sole Shareholder to be held in:
 - Akram Abu Hamdan, born on 1st January 1949 in Amman residing at Amman -Shmesani- P.O. Box, 11190 Jordan, acting as Class A Director;
 - Mr Riccardo Moraldi, public accountant, with professional address in 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, born on May 13th, 1966 in Milan, acting as Class B Director;

- Mr Michele Canepa, public accountant, with professional address in 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, born on November 23rd, 1972 in Geneve, acting as Class B Director;

3. The following has been appointed as auditor for the same period: DELOITTE SA, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

DEVELOPMENT & INVESTMENT PROJECTS FUND FOR THE ARMED FORCES & SECURITY CORPS, créée en vertu de la Regulation n ° 67 pour l'année 2004 promulguée suite aux dispositions de l'Article 17 et de l'Article 19 de la Loi sur les Forces Armées Jordaniennes n ° 64 pour l'année 2001, ayant son siège social au P.O. Box 928039 Amman Jordanie.

Ci-après l'«Associé Unique»;

Représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 8 mars 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1 Il est formé une société à anonyme luxembourgeoise qui sera régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg (et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»)), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

2.2 La Société adopte la dénomination MAWARDED INTERNATIONAL S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, par le biais, entre autre, de souscription ou d'acquisition de titres ou de droits par voie de participation, de contribution, de prise ferme, d'achat ou d'option, de négociation ou de toute autre manière ainsi que par le biais d'instruments de dettes financières, sous quelque forme que ce soit, et la gestion, le contrôle et le développement de ce portefeuille.

3.2 La société peut faire des investissements immobiliers soit directement soit par le biais de participations directes ou indirectes dans les filiales de la Société possédant ces investissements

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après, les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui l'amènerait à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier. Sur la base de cette assistance, la Société peut aussi apporter une assistance administrative et commerciale à ses Sociétés Apparentées.

3.4 La Société pourra en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds par, incluant sans y être limité, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de certificats et autres instruments de dette ou titres de capital, convertible ou non ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, en des termes considérés comme adéquates

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de société, des conventions de placements, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'intérêts et/ou de change et autres contrats financiers dérivés en relation avec l'objet de la Société.

3.5 En complément de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations ou investissements légaux, commerciaux, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents Dollars américains (USD 59.995.500,00), divisé en soixante-dix millions cinq cent mille (70.500.000) actions nominatives avec une valeur nominale de zéro Dollar américain et huit cent cinquante et un cents (USD 0,851), chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à part égale sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

9. Capital autorisé.

9.1 La Société dispose d'un capital autorisé non souscrit d'une valeur totale maximum de un milliard de Dollars américain (USD 1.000.000.000,00).

9.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans suivant la date de publication des Statuts au Mémorial, Recueil C, à émettre des bons de souscription et/ou des instruments de créance convertibles, des obligations convertibles ou des instruments similaires, comprenant mais non limités à des certificats de preferred equity convertibles ou non, et à augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs opérations. A la fin de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

9.3 Ces actions peuvent être souscrites pour et émises selon les conditions générales que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, peut déterminer dans tout accord approprié conclu de temps en temps.

9.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, peut en particulier déterminer:

- la date et le nombre d'actions devant être souscrites et émises,

- si les actions doivent être offertes sur la base d'un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants en proportion du capital représenté par leurs actions ou non,

- si une prime d'émission sera payée pour les actions devant être souscrites et émises et le montant de cette prime d'émission s'il y en a une,

- si les actions seront entièrement libérées par un apport en nature ou en numéraire

- que des actions seront émises suivant l'exercice du droit de souscription et/ou de conversion accordé par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, conformément à tout accord approprié conclu de temps en temps.

9.5 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est autorisé à émettre et à vendre des obligations convertibles autorisant ses détenteurs à souscrire jusqu'à 15.000.000 (quinze millions) de nouvelles actions d'une valeur de zéro Dollar américain et huit cent cinquante et un cents (USD 0,851) chacune, pour un montant total de USD 12.765.000,00 (douze millions sept cent soixante-cinq mille Dollars américains). Les nouvelles actions auront les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

Les autres conditions applicables aux obligations convertibles seront déterminées par l'Administrateur Unique le Conseil d'Administration, le cas échéant.

L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est spécialement autorisé à émettre de telles obligations convertibles et actions sans réserver aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les obligations convertibles.

9.6 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier l'Article 9 afin de tenir compte du changement du capital social suite à une augmentation en conformité avec cet Article 9; L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est en droit de faire ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi. En outre, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, peut déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société lequel a été dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des actions représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté.

Titre III- Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises

10. Conseil d'Administration ou unique administrateur.

10.1 En cas de pluralité d'actionnaires la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres (ci-après dénommés ensemble les «Administrateurs» ou chacun un «Administrateur») au moins, actionnaires ou non. Dans ce cas, le Conseil d'Administration sera composé d'Administrateurs de Classe A (ci-après chacun dénommés «Administrateur de Classe A») et d'Administrateurs de Classe B (ci-après chacun dénommés «Administrateur de Classe B»).

10.2 Lorsque la Société est constituée par un seul actionnaire ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société sera dirigée par un seul administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale qui reconnaîtra qu'il y a plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être le seul Administrateur de la Société. Dans un tel cas, cette personne morale doit désigner un représentant permanent qui devra agir en son nom. La personne morale pourra seulement révoquer son représentant permanent si elle nomme son successeur au même moment.

10.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Sous réserve du respect de l'article 11.4 (b), un Administrateur peut désigner par écrit, télégramme ou fax un autre Administrateur pour le représenter. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre administrateur pour le représenter; cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si (a) une majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) au moins un Administrateur de Classe A est présent ou représenté et un Administrateur de Classe B est physiquement présent aux réunions. Les décisions d'une réunion du Conseil d'Administration valablement convoquée seront adoptées à une majorité simple des Gérants présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.5 Sous réserve du respect de l'article 11.4 (b), l'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée pour autant que l'identification de chaque Administrateur participant soit possible. Ces moyens doivent être en accord avec les caractéristiques techniques qui permettent une participation effective de toute personne participant à la réunion de façon que chaque personne soit en mesure d'entendre les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra présence à cette réunion. Une réunion tenue de telle façon doit avoir lieu au siège sociale de la Société. Tout Gérant participant peut voter à une réunion du Conseil par vidéo ou par téléphone.

11.6 Les résolutions circulaires du Conseil d'Administration peuvent être valablement prises si approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs en personne. Cet accord peut être donné dans un seul ou dans des documents séparés envoyés par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces résolutions doivent avoir le même effet que des résolutions votées pendant une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par e-mail, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration sont signés par tous le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration, par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Dans le cas où un Administrateur a un intérêt opposé ou un conflit d'intérêts (potentiel) avec les intérêts de la Société dans toute transaction soumise au Conseil d'Administration, cet Administrateur doit informer le Conseil d'Administration et doit faire mentionner cette déclaration dans les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Il ne devra pas prendre part à ces délibérations. Lors de la réunion générale suivante, avant qu'aucune résolution ne soit proposée au vote, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un Administrateur pourrait avoir des intérêts qui serait en conflit avec ceux de la Société.

12.3 S'il y a seulement un Associé Unique, les minutes doivent seulement mentionner les opérations entre la Société et son Administrateur Unique qui serait en conflit avec les intérêts de la Société. Les dispositions du paragraphe qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur concernent les opérations de la vie courantes qui ont lieu normalement.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, personne morale ou physique, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13.3 Le premier Administrateur à la gestion journalière peut être nommé par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

14. Représentation de la société.

14.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en toutes circonstances, engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de celui-ci ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B de la Société ou par l'Administrateur Unique de la Société, dans les limites établies par une telle procuration.

14.2 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en toutes circonstances, également, engagée, dans le cas où un administrateur journalier a été nommé pour conduire la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, par la seule signature de l'administrateur journalier, dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

15. Réviseur d'entreprise.

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 L'Assemblée Générale des Associés nomme le(s) commissaire(s) aux comptes et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Elle ne peut cependant excéder un période de six ans. S'ils sont élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

16.1 La Société peut avoir un Actionnaire Unique au moment de sa constitution ou si toutes les parts sociales sont détenues par une seule personne. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire Unique ne conduit pas à la dissolution de la Société.

16.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées par le Conseil d'Administration à chaque actionnaire nominatif en accord avec la Loi. Elle doit être convoquée suite à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires qui représentent au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout de un ou plusieurs éléments dans l'ordre du jour d'une assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins 5 jours avant la date de la réunion.

16.5 Chaque Actionnaire peut voter par le biais de bulletins de vote soit par la poste soit par fax au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les Actionnaires devront seulement utiliser les bulletins de vote fournis par la Société qui contiennent au moins, le lieu, la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cadres permettant aux actionnaires de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter en cochant le cadre approprié.

Les bulletins de vote qui n'indiquent ni un vote pour ni un vote contre ou une abstention seront considérés comme nulle. La Société ne prendra en compte que les bulletins de vote reçus dans les trois (3) jours avant l'assemblée générale à laquelle ils correspondent.

16.6 Un actionnaire peut être représenté à une assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire et qui est autorisé à voter par le biais d'une procuration.

16.7 Les Actionnaires peuvent participer à une assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification, et doivent être présent pour les conditions de majorités et de quorum. Ces moyens doivent être en adéquation avec les techniques garantissant une participation effective à la réunion alors que les délibérations doivent être transmises de manière continue.

16.8 A moins qu'il n'en soit décidé autrement par la loi ou par les Statuts, toutes les décisions de l'assemblée générale ou annuelle des Actionnaires devront être prises à la majorité simple des votes, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

16.9 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, ses décisions sont des résolutions écrites.

16.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.11 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Lieu et date de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 25 juin, ou le jour prochain jour ouvré au cas où le 25 juin serait un jour férié au Luxembourg, et pour la première fois en 2007.

18. Autres Assemblées Générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. De plus, une assemblée générale peut être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social de la Société.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

Titre V- Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième du capital social de la Société.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été établis, le capital social a été souscrit comme suit:

DEVELOPMENT & INVESTMENT PROJECTS FUND FOR THE ARMED FORCES & SECURITY CORPS	59.995.500 actions
--	--------------------

25% du capital émis de 59.995.500,00 USD (cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents Dollars américains) a été libéré à la constitution de la Société et les 75% restant alloués pour paiement sur demande de l'Administrateur Unique ou du conseil d'Administration, le cas échéant, de telle façon que la somme de 14.998.875,00 USD (quatorze millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-quinze Dollars américains) soit immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire dressant le présent acte déclare que les dispositions fixées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales ont été remplies et reconnaît expressément leur accomplissement.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à quatre cent soixante-trois mille Euros (463.000,00 Euros).

Première Assemblée Générale extraordinaire de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, agissant comme Actionnaire Unique en vertu de l'Article 16.1 des Statuts, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

2. Sont nommés pour une période maximum de six(6) ans, leur mandat expirant à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique de 2012, les personnes suivantes:

- Akram Abu Hamdan, né le 1^{er} janvier 1949 à Amman résidant à Amman -Shmesani- P.O. Box, 11190 Jordanie, agissant comme Administrateur de Classe A;

- M. Riccardo Moraldi, expert comptable, résidant à 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, né à Milan le 13 mai 1966, agissant comme Administrateur de Classe B;

- M. Michele Canepa, expert comptable, résidant à 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, né à Genève le 23 novembre 1972, agissant comme Administrateur de Classe B;

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes pour la même période: DELOITTE SA, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3628. — Reçu 452.284,21 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052972/211/650.

(070053409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

EASE B.V.B.A. - Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1218 Luxembourg, 11, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 126.874.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2006

Il a été décidé,

1) de créer, avec effet immédiat, une succursale sous la dénomination EASE B.V.B.A. -SUCCURSALE à l'adresse suivante: L-1218 Luxembourg, rue Baudouin, 11.

2) de nommer gérant unique de la succursale, Monsieur Frank Lommelen, demeurant à B-2230 Ramsel, Hooilaar 30. Il engagera la succursale à l'égard des tiers par sa signature individuelle. Monsieur Frank Lommelen est le gérant unique de la société mère EASE B.V.B.A.

Ces résolutions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 avril 2007.

Pour EASE B.V.B.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007053239/667/23.

Enregistré à Diekirch, le 4 avril 2007, réf. DSO-CD00019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070053087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Calvados S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 79.364.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 10 avril 2007 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

- Monsieur Guy Harles, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,
- Monsieur Paul Mousel, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,
- Madame Ute Bräuer, lawyer, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

l'assemblée a décidé de résigner le mandat du commissaire aux comptes:

- ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., ayant pour adresse 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

et de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:
- THEMIS AUDIT LIMITED ayant son siège social Abbott Building, P.O. Box 3186, Main Street Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour CALVADOS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007053234/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

ProLogis Poland LXXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.989.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mr Marc Becker, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 8 March, 2007.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis POLAND LXXXIII S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND LXXXIII S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. LAC/2007/4350. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007053676/220/272.

(070053919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

**Techseeds S.A., Société Anonyme,
(anc. Web Equity S.A.)**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 107.197.

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de WEB EQUITY S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 107.197 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 803 du 13 août 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en TECHSEEDS S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.
2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en TECHSEEDS S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TECHSEEDS S.A.»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007. Relation: LAC/2007/2353. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007053037/211/46.

(070053281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Lanus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.687.

In the year two thousand seven, on the sixth of April.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered at the register of commerce and companies in Luxembourg under the number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr. Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Mr. Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company LANUS S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 125.687 has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 28th of March 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole shareholder decides to cancel the shares' par value and to convert the corporate capital from EURO into Swiss Francs retroactively to March 28th, 2007, at the average rate of 1.- CHF = 1,624.- EUR, so that the corporate capital is now set at the amount of twenty thousand three hundred swiss francs (CHF 20,300.-).

Second resolution

The sole shareholder decides to fix the share's par value at One hundred swiss francs (CHF 100.-), so that the corporate capital of twenty thousand three hundred swiss francs (CHF 20,300.-) is now divided into two hundred and three (203) shares of one hundred swiss francs (CHF 100.-) each.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. The capital is set at twenty thousand three hundred swiss francs (CHF 20,300.-), divided into two hundred and three (203) shares of one hundred swiss francs (CHF 100.-) each.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six avril.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LANUS S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.687 a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise d'expression du capital social de Euro en Francs Suisse avec effet rétroactif au 28 mars 2007, au taux de change de 1.- CHF = 1.624,- EUR, de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de vingt mille trois cents francs suisse (CHF 20.300,-).

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant de cent francs suisse (CHF 100,-), de sorte que le capital social de vingt mille trois cents francs suisse (CHF 20.300,-) est désormais représenté par deux cent trois (203) parts sociales de cent francs suisse (CHF 100,-) chacune.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille trois cents francs suisse (CHF 20.300,-), représenté par deux cent trois (203) parts sociales de cent francs suisse (CHF 100,-) chacune.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Kustura, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 avril 2007, Relation: ECH/2007/369. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007053541/201/87.

(070053963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Profit-Office-Center SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 111.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 avril 2007.

R. Arrendorf
Notaire

Référence de publication: 2007053655/218/12.

(070053974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Karstuff Rudolf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 15, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.242.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053756/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05561. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Fernseh Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 281.300,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.554.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007053773/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05629. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Finlandia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 avril 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

J. Colamonico

Référence de publication: 2007054694/231/16.

(070054882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

MTI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.358.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055266/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06697. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.178.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMB GLOBAL LUX

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

C. Defendi / M. Bus

Référence de publication: 2007055416/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07210. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 34, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.690.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007055520/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Volux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5539 Remich, 8, place Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 120.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 avril 2007.

T. Metzler

Notaire

Référence de publication: 2007055539/222/12.

(070056477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Elster Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.320.750,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.553.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055410/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07285. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Plendul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007055417/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

R&M S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 21.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007055540/236/11.

(070056494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pantsula S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.882.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007054472/1955/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06583. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Global Fund Selection Advisor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.475.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für beglaubigten Auszug
Für GLOBAL FUND SELECTION ADVISOR S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007055537/526/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07223. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Moriah, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.526.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007055535/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Royale Belge Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 8.779.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Frutsaert.

Référence de publication: 2007054464/2190/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06864. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Abyrtos Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 126.870.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 9 mars 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ABYRTOS EQUITY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 13 mars 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Zianveni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2007. Relation GRE/2007/1289. - Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007053115/231/149.

(070053083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Laris Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 82.481.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053757/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05562. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Tri Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.901.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. LEAGERY MARKETING LIMITED, with registered office at TMF Place, PO Box 964, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

represented by Ms Louise Benjamin, solicitor, with professional address at 6, avenue Pescatore, Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated March 29, 2007,

2. ABRI HOLDINGS LIMITED, with registered office at PO Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

represented by Ms Louise Benjamin, prenamed, by virtue of a power of attorney dated March 28, 2007.

Said powers of attorney, after being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of TRI BRIDGE S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation is fixed at thirty-two thousand euro (32,000.- €) divided into three thousand two hundred (3,200) shares having a par value of ten euro (10.- €) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the company and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2007.

The first annual meeting will be held in the year 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. LEAGERY MARKETING LIMITED, prenamed, three thousand one hundred and ninety-nine shares	3,199
2. ABRI HOLDINGS LIMITED, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three thousand two hundred shares	3,200

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-two thousand euro (32,000.-€) is forthwith at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Incorporation, have been estimated at about 1,900.- €.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is fixed at three (3) and that of statutory auditors at one (1).

2) The following persons are appointed Directors:

- Mr Graham Wilson, attorney-at-law, born in St Neotts (United Kingdom) on December 9, 1951, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Ms Louise Benjamin, solicitor, born in Bristol (United Kingdom) on August 16, 1976, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

- Ms Cindy Reiners, employee, born in Luxembourg on February 4, 1979, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

3) The following is appointed statutory auditor:

UNITED CAPITAL CONTROLLERS, a société anonyme with registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116052.

4) The mandates of the directors and statutory auditor shall expire immediately after the annual shareholders' meeting to be held in 2011.

5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LEAGERY MARKETING LIMITED, ayant son siège social à TMF Place, PO Box 964, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mlle Louise Benjamin, solicitor, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Pescatore, en vertu d'une procuration sous seing privé du 29 mars 2007,

2. ABRI HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à PO Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), représentée par Mlle Louise Benjamin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 28 mars 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de TRI BRIDGE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- €) divisé en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. LEAGERY MARKETING LIMITED, prénommée, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.199
2. ABRI HOLDINGS LIMITED, prénommée, une action	1
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.900,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Maître Graham Wilson, avocat, né à St Neotts (Royaume-Uni) le 9 décembre 1951, avec adresse professionnelle 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Mademoiselle Louise Benjamin, solicitor, née à Bristol (Royaume-Uni) le 16 août 1976, avec adresse professionnelle 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

- Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, née à Luxembourg le 4 février 1979, avec adresse professionnelle 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire:

UNITED CAPITAL CONTROLLERS, une société anonyme avec siège social 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116052.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

5. Le siège social de la société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Benjamin, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/4003. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007052961/212/293.

(070053299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Private Equity International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.227.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007053780/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05713. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

IMI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 54.584.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le 27 mars 2007, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et de Réviseur sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Gabriele Dalla Torre, employé privé au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Antonio Mele, employé privé à Milan, Corso Matteotti, 4/6, Administrateur;

- Monsieur Olivier Conrard, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de ne pas renommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en qualité de Réviseur indépendant et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), 7, Parc d'Activité Syrdall, en qualité de Réviseur indépendant.

Le mandat du Réviseur indépendant prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Le conseil d'administration
G. Dalla Torre / O. Conrard
Président / Administrateur

Référence de publication: 2007053153/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Fashion Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.905.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of March.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FASHION HOLDING GUERNSEY LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ (Channel Islands), and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 46 428,

represented by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 20, 2007.

Which proxy shall be signed in due and proper form by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company (hereafter the «Company») which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the «Law») as well as by the present articles (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the Company is FASHION STYLE S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- €) divided into five hundred (500) parts of twenty five euro (25.- €) each.

Art. 8. The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of urgency, written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII.- Varia

Art. 15. All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2007.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

FASHION HOLDING GUERNSEY LIMITED, prenamed	500
Total: five hundred parts	500

The parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- €) is as of now at the disposal of the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,800.- €.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:
 - a) Mr Christophe Cahuzac, accountant, born on October 26, 1972 in Saint-Mard (Belgium), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and
 - b) Mr Hayri And, Manager of Real Estate department, born on July 17, 1971 in Adana (Turkey), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FASHION HOLDING GUERNSEY LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois du Bailiwick de Guernsey, ayant son siège social First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ (Channel Islands), et immatriculée au Guernsey Registrar of Companies sous le numéro 46 428,

représentée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2007.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société est FASHION STYLE S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre, par voie privée, des obligations, billets, valeurs, créances et certificats.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital- Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que les comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passés lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel provient initialement de Luxembourg.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu à Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31^{er} décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31^{er} décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la société.

Titre VII.- Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:
 FASHION HOLDING GUERNSEY LIMITED, prénommée 500
 Total: cinq cents parts sociales 500

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2) Ont été élus gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe Cahuzac, comptable, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), avec adresse professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Monsieur Hayri And, gérant du Real Estate department, né le 17 juillet 1971 à Adana (Turquie), avec adresse professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007. Relation: LAC/2007/3225. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007052963/212/289.

(070053309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Khabeka S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.155.

L'an deux mille sept, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KHABEKA S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié du 29 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 22 septembre 1992, sous le numéro 419.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 40 155.

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification depuis son acte de constitution.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franc Dreu, ingénieur diplômé, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fred Alessio, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur John Weber, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70 EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme seul et unique liquidateur de la Société:

Monsieur Pierre Schaerer, commerçant, né à Zurich (Suisse), le 24 août 1941, demeurant au 80 Restelbergstrasse, CH-8044 Zurich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite Société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Dreu, F. Alessio, J. Weber, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2007. Relation: EAC/2007/940. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007053971/239/68.

(070054412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

WK PEPERBUS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.976.

In the year two thousand and seven, the twenty-seventh of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WK PEPERBUS INTERNATIONAL S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 111 976, incorporated by deed enacted on October 13, 2005, published in the Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 357, of

February 17, 2006, and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on January 17, 2006, published in the Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 924, of May 11, 2006.

The meeting is presided by Mr Regis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, jurist, residing at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,600 (one thousand six hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the Company's financial year closing date, from December 31st to March 31st.

2.- Subsequent amendments of Article 17 and Article 18 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to March 31st.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 17 and Article 18 of the Articles of Association, to read as follows:

« **Art. 17.** The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st».

« **Art. 18.** Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet».

Transitory disposition

The financial year that began on January 1st, 2006 will end on March 31st, 2007.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée WK PEPERBUS INTERNATIONAL S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.976, constituée suivant acte reçu le 13 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 357 du 17 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 17 janvier 2006 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 924 du 11 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,600 (mille six cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 mars.
- 2.- Modifications subséquentes des Article 17 et Article 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 mars.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les Article 17 et Article 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social commence le premier avril et se termine le 31 mars».

« **Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

Disposition transitoire

L'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 31 mars 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007. LAC/2007/1030. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007054014/211/96.

(070054209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.450,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.219.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of the month of March,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

AXA PROPERTY TRUST LIMITED, a limited liability company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands and registered under number 43007 (AXA PROPERTY TRUST LIMITED),

hereby represented by Mrs Sylvie Reisen, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 March 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of one hundred sixty-five thousand four hundred fifty euro (EUR 165,450.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 112219, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 24 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 428, of 27 February 2006, and whose articles of incorporation have been

amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred sixty-five thousand four hundred fifty euro (EUR 165,450.-), to an amount of one hundred eighty-five thousand four hundred fifty euro (EUR 185,450.-), and to issue eight hundred (800) new class H shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

2. To accept the subscription of the eight hundred (800) new class H shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by the existing shareholder of the Company, AXA PROPERTY TRUST LIMITED, and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares as well as of a share premium in an aggregate amount of one hundred eighty thousand euro (EUR 180,000.-) by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to AXA PROPERTY TRUST LIMITED in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

3. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 2.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred sixty-five thousand four hundred fifty euro (EUR 165,450.-), to an amount of one hundred eighty-five thousand four hundred fifty euro (EUR 185,450.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue eight hundred (800) new class H shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription

There now appeared Mrs Sylvie Reisen prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of AXA PROPERTY TRUST LIMITED, by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA PROPERTY TRUST LIMITED, for the eight hundred (800) new class H shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to make payment in full of the nominal value of each such new class H shares as well as of a share premium in an aggregate amount of one hundred eighty thousand euro (EUR 180,000.-) by a contribution in cash.

The person appearing declared, and the sole shareholder recognised, that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the eight hundred (800) new class H shares to AXA PROPERTY TRUST LIMITED.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Subscribed capital. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at one hundred eighty-five thousand four hundred fifty euro (EUR 185,450.-) divided into eight hundred fifty (850) class A shares, eight hundred fifty (850) class B shares, eight hundred fifty (850) class C shares, eight hundred fifty (850) class D shares, nine hundred twelve (912) class E shares, eight hundred fifty (850) class F shares, eight hundred six (806) class G shares, eight hundred fifty (850) class H shares, fifty (50) class I shares, fifty (50) class J shares, and five hundred (500) class Z shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

AXA PROPERTY TRUST LIMITED, une société régie par les lois de Guernsey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands et enregistrée sous le numéro 43007 (AXA PROPERTY TRUST LIMITED),

représentée aux fins des présentes par Madame Sylvie Reisen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 20 mars 2007.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 165.450,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112219, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 428 du 27 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 27 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La partie comparante, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 165.450,-), à un montant de cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 185.450,-) et émission de huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie H, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Acceptation de la souscription des huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie H, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par l'associé existant de la Société, AXA PROPERTY TRUST LIMITED, et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) par un apport en numéraire et attribution des nouvelles parts sociales à AXA PROPERTY TRUST LIMITED en contrepartie de son apport en numéraire et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1. à 2.

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 165.450,-), à un montant de cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 185.450,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie H, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription

Est ensuite intervenue Madame Sylvie Reisen précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA PROPERTY TRUST LIMITED, en vertu la procuration mentionnée ci-avant.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AXA PROPERTY TRUST LIMITED, les huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie H, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales de catégorie H ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été entièrement libérée en espèces et que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie H à AXA PROPERTY TRUST LIMITED.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 185.450,-), divisé en huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie A, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie B, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie C, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie D, neuf cent douze (912) parts sociales de catégorie E, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie F, huit cent six (806) parts sociales de catégorie G, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie H, cinquante (50) parts sociales de catégorie I, cinquante (50) parts sociales de catégorie J et cinq cents (500) parts sociales de catégorie Z, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3961. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007054535/220/160.

(070054898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Ebsor Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3816 Schifflange, 1, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 125.090.

Cession des parts - Assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2007

Entre les soussignés:

1. Madame Laurence Robert

Employée de banque, demeurant à Schifflange, 1, rue des Mines L-3816, ci-après dénommé le cédant d'une part
Et

2. Monsieur Stanislas Seka

Ingénieur Industriel, demeurant à... à Schifflange, 1, rue des Mines L-3816, ci-après dénommé le cessionnaire d'autre part

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Aux termes des statuts de constitution en date du 23 février 2007 par devant Maître Frank Molitor., notaire de résidence à Dudelange, enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C, le 26 février, Relation: EAC/2007/1447, il existe une société à responsabilité limitée familiale dénommée EBSOR ENGINEERING SARL, au capital social de 13.500,00 euros (treize mille cinq cents euros) représentée par cent 100 parts de cent trente-cinq 135,00 euros chacune intégralement libérées, dont le siège social est établi à Schifflange, 1, rue des Mines L3816. La prédite société à responsabilité limitée EBSOR ENGINEERING SARL est immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125090

Cession des parts

Par la présente Madame Laurence Robert, soussignée de première part, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à Monsieur Stanislas Seka, soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 10 parts sociales lui appartenant de la société à responsabilité limitée familiale, dénommée EBSOR ENGINEERING SARL, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Ces part sociales ont une valeurs nominale de 1.350,00 €.

Propriété et jouissance

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour. En conséquence, il aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur les parts sociales après cette date.

Conditions générales et particuliers

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales. Par ailleurs, il reconnaît avoir reçu et pris connaissance, avant ce jour:

- des statuts à jour;
- de tout document l'informant sur la situation financière, économique et autre de la société.

Prix et modalité de paiement

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 135,00 € par parts sociales, soit au total de 1.350,00 € pour 10 (parts) cédées, laquelle somme a été payée séance tenante au cédant qui le reconnaît expressément.

Intervention de la société

A l'instant même est intervenue la société EBSOR ENGINEERING SARL, représentée par Monsieur Stanislas Seka, Gérant technique, afin de signifier la présente cession.

S. Seka
Gérant technique

Déclaration générale

Le soussigné de première part déclare:

- qu'il n'existe aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des parts, notamment par suite de promesse ou offre consentie à des tiers ou des saisies;
- que les parts cédées sont libres de nantissement ou de promesse de nantissement;
- que la société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cession de paiement, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficultés ou de redressement et liquidation judiciaire.

Pour les besoins de l'enregistrement, les gérants déclarent que le capital social a été fixé à la somme de 13.500,00 €, en vertu de l'acte constitutif du en date du 23 février 2007

Par la suite de la prédite cession, la répartition des parts s'établit comme suit:

- Monsieur Stanislas Seka	75 parts
Madame	25 parts
Total: cinq cents parts sociales	100 actions

Fait à Schiffflange, le 20 avril 2007, en deux exemplaires.

S. Seka / L. Robert

Référence de publication: 2007053182/7615/62.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06020. - Reçu 168 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007053779/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05724. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.